



HAL
open science

Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2013, Université Paris Descartes. hceres-02027432

HAL Id: hceres-02027432

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027432v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Droit

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Droit

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI140006485

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Faculté de droit, Paris 5 Descartes.
- Délocalisation(s) :
Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis).
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence mention *Droit* de l'Université Paris Descartes propose une formation pour un juriste généraliste. Elle permet d'aborder les grands domaines du droit que sont le droit privé, le droit public et l'histoire du droit. Formation juridique solide, elle permet l'inscription des étudiants diplômés dans un large choix de masters.

La mention offre une spécialisation progressive aux étudiants par un système d'options assez développé. Néanmoins, elle demeure véritablement généraliste en imposant, y compris en 3^e année (L3), de suivre des travaux dirigés relevant du droit privé et du droit public. La progressivité de la formation est assurée avec une première année consacrée à l'acquisition des bases de l'enseignement juridique, une seconde année permettant de consolider les bases et une troisième année préparant les étudiants à une certaine spécialisation.

La licence mention *Droit* de l'Université Paris Descartes permet aux meilleurs étudiants de première année (L1) de suivre une série de cours et de séminaires supplémentaires dans le cadre d'un « parcours approfondi » en 2^e (L2) et en 3^e année (L3). De même, est-il possible de suivre un parcours bi-diplômant *Droit/Economie-Gestion*.

Cette mention de licence est aussi délocalisée à Abu Dhabi.

Synthèse de l'évaluation

- **Appréciation globale :**

Le projet pédagogique est cohérent. La mention de licence permet aux étudiants d'acquérir une solide formation juridique. De surcroît, offrant de multiples dispositifs d'aide à la réussite, cette licence s'inscrit bien dans la volonté de faire réussir les étudiants. Toutefois, les juristes formés par cette licence ne bénéficient que d'une faible ouverture sur d'autres disciplines.

La volonté de bien former dans les matières juridiques les étudiants pour permettre une poursuite d'études en master relativement naturelle (environ trois quarts des diplômés poursuivent leurs études dans un master de l'Université Paris Descartes et le taux monte à neuf étudiants sur dix tous masters confondus) présente un revers, c'est que l'insertion professionnelle ne semble pas être une préoccupation première de l'équipe de formation. Cette lacune transparait également dans la structure de l'équipe de pilotage ou de formation qui ne fait que très peu appel à des professionnels.

Projet pédagogique : Ainsi construite, la mention de licence permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences mentionnées dans le référentiel de compétences en Droit, proposé par le Comité de suivi de la licence. La spécialisation progressive des étudiants par un système d'options assez développé ouvre des possibilités de choix aux étudiants. Cependant, ces choix demeurent le plus souvent limités à des matières juridiques ; l'ouverture à d'autres disciplines est extrêmement limitée. De même, ces options sont elles placées en concurrence avec des options plus professionnalisantes comme la réalisation d'un stage, ce qui implique des choix difficiles pour les étudiants, souvent plus enclins à choisir les matières juridiques.

L'organisation des enseignements proposés ne respecte pas l'échelle entre l'affectation de crédits européens et le coefficient affecté à chaque unité d'enseignement.

Si les langues sont présentes au cours de chacun des six semestres de la formation (avec la possibilité de choisir entre anglais, espagnol ou allemand), il n'en est pas de même pour l'informatique qui n'apparaît véritablement qu'au second semestre de L3 (ce qui peut paraître un peu tard).

Quant au double diplôme *Droit/Economie-Gestion*, le dossier ne précise pas son contenu et surtout les modalités de son obtention.

Dispositifs d'aide à la réussite : Il s'agit d'un point véritablement fort de cette licence. Une semaine de pré-rentrée est mise à profit, non seulement pour faire découvrir la Faculté et les exigences du travail universitaire aux étudiants, mais aussi pour réaliser un certain nombre de tests afin de pouvoir orienter ensuite les étudiants en difficulté vers des ateliers d'expression écrite ou orale. Le tutorat est assez développé et sa généralisation est envisagée. L'enseignant-référent est mis en place en L1 et en L2, mais le petit nombre d'enseignants-chercheurs titulaires dans la mention peut faire douter de la pleine réussite de ce mécanisme en raison d'un taux d'encadrement trop élevé (40 étudiants par enseignant-référent !). Les échanges internationaux sont relativement nombreux, ce qui offre des perspectives supplémentaires aux étudiants (une centaine d'étudiants étrangers ont ainsi été accueillis en 2011-2012 et un peu moins d'une cinquantaine d'étudiants français sont partis pour un semestre à l'étranger).

Insertion professionnelle et poursuite des études choisies : La poursuite d'études en master semble être la destination naturelle des étudiants ayant suivi cette licence. Leur formation particulièrement généraliste (travaux dirigés de droit privé et de droit public tout au long du cursus) permet d'ailleurs d'envisager des masters très divers. En revanche, l'insertion professionnelle est largement délaissée : les stages ne sont pas valorisés et l'incitation à y recourir est faible ; l'unité de « Projet professionnel encadré » en L2 a un contenu non précisé dans le dossier ; le nombre de professionnels intervenant dans la licence est très faible. Est-ce une cause ou une conséquence (?), l'insertion professionnelle à l'issue de la licence ne concerne que moins de 5 % des étudiants. La fiche RNCP ou l'Annexe descriptive au diplôme ne renseignent pas sur les métiers accessibles à l'issue de la licence ni sur ceux auxquels les étudiants qui se sont insérés ont effectivement accédé. Il est également regrettable que le dossier ne fasse pas état du devenir des étudiants sortis non diplômés de la formation.

Pilotage de la licence : Le pilotage de la licence a été repensé et restructuré. Des directeurs des études existent désormais au niveau de chaque année de la licence. Un bureau de l'équipe pédagogique, autour du responsable de la licence, se réunit régulièrement. Le conseil de perfectionnement n'existe qu'au niveau du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et ne permet pas aux étudiants d'y participer. Si les professionnels y sont associés, ces derniers n'interviennent que pour moins de 10 % dans les enseignements dispensés. Les outils du pilotage sont nombreux (enquête très minutieuse sur la connaissance de la population étudiante ; nouvelles évaluations de tous les enseignements sur la plateforme informatique ; enquête des services de l'Université sur



l'appréciation globale de la formation). En revanche, ils ne semblent pas toujours pris en compte par l'équipe de formation pour adapter la licence.

Cette mention de licence est aussi délocalisée à Abu Dhabi. Les cours, dispensés par les enseignants-chercheurs de Paris Descartes, sont concentrés sur des semaines précises, ce qui peut nuire à la pédagogie. Les travaux dirigés, quant à eux, sont dispensés tout au long de l'année universitaire par des enseignants recrutés localement.

- Points forts :
 - Nombreux dispositifs d'aide à la réussite.
 - Formation juridique solide et progressive permettant d'individualiser le parcours de formation.
 - Bonne connaissance de la population à l'entrée de la formation.
 - Ouverture à l'international.

- Points faibles :
 - Les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle ne sont pas assez développés ou ne peuvent être facilement choisis par les étudiants.
 - Faible ouverture à des matières non juridiques ou à l'informatique dont l'enseignement est trop tardif (L3).
 - Faible retour sur les informations détenues sur la population étudiante.
 - Faible présence de professionnels dans la formation.
 - Non respect de l'échelle entre l'affectation de crédits européens et le coefficient affecté à chaque unité d'enseignement.

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mettre en place les mécanismes permettant réellement aux étudiants de choisir au moins une matière relevant d'une autre discipline que le droit, et ce, en proposant un choix d'options excluant toute matière juridique.

Il serait préférable d'isoler la possibilité d'un stage dans une unité où le stage est moins en concurrence avec d'autres matières, quitte à ne pas en ouvrir la possibilité lors de trois semestres, mais seulement de deux.

Il serait bon que les enseignements préparant au C2I apparaissent plus tôt dans le cursus afin de pallier la faiblesse que les étudiants ressentent eux-mêmes quant à la maîtrise de cet outil.

Il conviendrait que l'équipe de formation se saisisse des résultats des enquêtes d'évaluation (que ce soit des enseignements ou de la formation) ou des données concernant la connaissance de la population étudiante pour faire évoluer la licence.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A

- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A

- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B

- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Licence Vague D

Demande : n° S3LI140006485

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Mention Droit

L'équipe pédagogique de la licence en droit remercie le comité d'évaluation de l'AERES d'avoir pris en compte les efforts faits pour l'aide à la réussite et la connaissance de la population à l'entrée de la formation qui a pu progresser grâce à l'aide du SOFIP. L'équipe essaiera de remédier aux points faibles signalés en prenant en compte, dans la mesure du possible, les recommandations faites.

En ce qui concerne le choix d'une matière non juridique :

Il paraît difficile de proposer un choix d'options excluant toute matière juridique car on ne peut pas proposer ces options à la faculté de droit et proposer des matières enseignées dans d'autres composantes de Paris Descartes obligerait les étudiants à aller sur un autre site, géographiquement éloigné, pour un cours déterminé, parfois d'1 heure ce qui est probablement difficile matériellement, ne serait-ce que pour des raisons d'emploi du temps. Quant à ouvrir les enseignements d'économie gestion qui sont dispensés à Malakoff, les effectifs sont déjà très importants en économie gestion et on retrouve un problème matériel de place dans les amphithéâtre et de compatibilité d'emploi du temps.

Le stage :

Si les étudiants en droit de Paris Descartes choisissent peu l'option stage, c'est parce qu'ils attendent souvent d'avoir une connaissance plus approfondie des matières juridiques et des métiers du droit et, comme ils savent que des stages sont proposés aux meilleurs étudiants de L3 (qui remplacent des matières juridiques en M1) ils attendent souvent d'être en M1 pour effectuer ces stages dans des conditions plus faciles puisqu'ils sont organisés par la faculté. Le choix d'un stage en cours d'année pose des problèmes d'organisation d'emploi du temps car les études de droit sont assez chargées. Le mieux serait d'inciter les étudiants à faire un stage pendant les vacances et dans les périodes moins chargées (avant le début des TD) en informant mieux les étudiants de cette possibilité dès le début de l'année. Un stage pendant les vacances d'été pourrait être pris en compte pour l'année suivante.

La préparation au C2I :

C'est un problème d'organisation qui a fait placer l'UE d'informatique et le C2I en L3 S2. Il avait été envisagé de placer cette UE en L1 mais les effectifs d'un millier d'étudiants environ font que les salles dotées d'ordinateurs ne sont pas assez nombreuses pour accueillir tous ces étudiants. Une initiation à la recherche juridique par l'informatique est prévue au début de la L1 pour que les étudiants aient tous quelques notions dès qu'ils abordent leurs études. Bien que la L2 soit une année difficile et lourde, peut-être pourrait-on envisager de placer cette UE en L2 (S1) ou, à défaut, au plus tard en S1 de L3.

La recommandation tenant à prendre en compte les résultats des enquêtes d'évaluation pour faire évoluer la licence sera prise en compte.



SUR LES REMARQUES

Le pilotage de la licence a été amélioré cette année avec des réunions du bureau de l'équipe de formation plus fréquentes (une par mois) et la participation des représentants des étudiants à ces réunions. Des chargés de TD professionnels seront appelés à participer à ces réunions à l'avenir. Le conseil de perfectionnement pourra également être ouvert aux représentants des étudiants.

En ce qui concerne le manque de précision du parcours bi diplômant droit/ économie-gestion :

Les étudiants sont dispensés des matières optionnelles de droit ce qui fait qu'ils doivent suivre 4 matières juridiques (au lieu de 6 en principe à chaque semestre) et 2 TD (au lieu de 3). Cet allègement d'environ 1/3 se retrouve dans le parcours économie-gestion.

En L1 et L2 les matières de droit et d'économie gestion se compensent. Les étudiants doivent obtenir une moyenne globale de 10 pour accéder à l'année supérieure. En L3, année où les 2 diplômes sont délivrés, ils doivent obtenir une moyenne de 10 à chaque parcours.

Les redoublements sont impossibles dans le parcours bi diplômant. En cas d'échec, en fonction de leurs résultats, les étudiants réintègrent l'un des deux parcours.

En ce qui concerne le rapport entre les ECTS et les coefficients :

L'échelle entre l'affectation en crédit européens et les coefficients dont est dotée chaque unité a été remis en conformité avec l'arrêté licence du 10 août 201